



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Une ville... à la campagne

900, 12^e Avenue,
St-Lin-Laurentides
450 439-3130

URBANISME



Mot du Maire

Bonjour à vous, citoyens et citoyennes,

Enfin, le soleil est arrivé ainsi que les vacances pour certains d'entre vous!

Les festivités de la fête nationale sont maintenant terminées et je tiens à remercier tous nos commanditaires, nos collaborateurs, les artistes et naturellement, nos valeureux bénévoles. Un gros merci à vous tous. Je ne peux que le répéter : votre aide est, et sera, toujours grandement appréciée. La température étant de notre

côté, nous avons effectivement eu le plaisir de jouir pleinement de cette belle fête qui fût grandement réussie.

Tout d'abord, j'aimerais porter une attention particulière à toutes les personnes qui aimeraient faire l'acquisition ou la construction d'une nouvelle propriété. Il est important de bien vous informer sur le zonage et le type de construction ou tout autre questionnement en ce qui concerne votre nouvelle demeure. La Ville se fera un plaisir de répondre à vos questions, ceci pourrait vous éviter de bien mauvaises surprises.

La première phase de la construction des nouveaux parcs sera bientôt entamée. Pour votre information, ces nouveaux parcs seront situés dans le secteur de la rue de l'Aviateur et, pour le second, dans le secteur de la rue Beaugard coin Thibodeau. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce beau projet. La ville est aussi en processus d'analyse et travaille très fort afin d'acquiescer un nouveau terrain auprès des promoteurs pour l'aménagement d'un parc supplémentaire sur la rue Lortie.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous avons fait installer des toilettes chimiques dans les parcs, cependant, malgré notre bonne volonté, certaines personnes mal intentionnées font de ces lieux un endroit malpropre. J'aimerais aviser les citoyens que des agents patrouilleront les parcs municipaux en soirée, afin de faire respecter les règlements municipaux concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les parcs et places publiques.

N'oubliez surtout pas de profiter de nos jeux d'eau au parc Jade Chayer-Coté et au Pavillon Desjardins, ils feront le bonheur de vos petits trésors. Vous pouvez aussi vous rafraîchir à notre piscine extérieure située au 528, rue du Parc. Prendre note que le tout est gratuit. Pour plus d'informations et pour connaître l'horaire consultez, notre site Internet www.saint-lin-laurentides.com ou composez le 450 439-2635.

Le conseil de ville est très heureux d'accueillir la Brigade environnementaliste. La Brigade verte est un organisme qui est composé de personnes qui ont à cœur l'environnement. Ces personnes sillonneront les rues de la ville afin de sensibiliser les citoyens à la gestion responsable des matières résiduelles et de l'eau potable. La Ville de Saint-Lin-Laurentides espère ainsi conscientiser la population afin d'améliorer le tri des matières résiduelles et la dépense de l'eau potable. Merci d'être réceptifs face à ces enjeux, la planète ne pourra que s'en porter mieux.

En terminant, j'aimerais vous inciter à la plus grande prudence dans certains secteurs tel que les approches des parcs, les domaines, les pistes cyclables, etc., alors, s'il vous plaît, **RALENTISSEZ**. C'est pour la sécurité de tous et chacun.

En mon nom personnel, j'aimerais vous souhaiter de très bonnes vacances et surtout n'oubliez pas que ce sont des moments privilégiés à partager en famille.

Bonne été!

Patrick Massé, maire

SERVICE DES INCENDIES

Cordons amovibles

Les cordons amovibles (rallonges électriques) doivent être homologués en vertu d'une norme reconnue par le Conseil canadien des normes (CSA, ULC, etc.)

Il est interdit de:

- Les dissimuler sous un tapis ou tout autre matériau combustible;
- Les recouvrir d'un matériau qui pourrait provoquer un échauffement;
- Les fixer à une structure de façon permanente ou de manière à endommager leur gaine;
- Les passer au travers d'un mur, d'un plafond, d'une ouverture de porte ou de fenêtre, ou encore les coincer sous un meuble;
- Les installer à un endroit où ils risqueraient d'être endommagés par le passage de personnes ou de véhicules.

Panneaux électriques

Les panneaux électriques doivent être dégagés de toute matière entreposée et de matériaux combustibles dans un rayon d'au moins un mètre.

Chaque disjoncteur ou fusible du panneau électrique doit être identifié. Lorsqu'un problème survient avec les disjoncteurs, c'est-à-dire qu'ils se mettent automatiquement à la position OFF lorsque vous essayez de les mettre en fonction et qu'il est impossible de connaître la source du problème, faites vérifier le circuit électrique par un maître électricien afin que celui-ci puisse en déterminer la cause et effectuer les réparations nécessaires.



BIBLIOTHÈQUE

Petit rappel concernant la période estivale. Veuillez noter que la bibliothèque municipale conserve le même horaire, soit le:

Lundi et mardi : 13 h 30 à 20 h

Jeudi : 8 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 13 h

Fermée les jours fériés

Pour toutes informations: 450 439-2486



Règles relatives au bruit

Saviez-vous que la réglementation municipale prévoit des dispositions relatives au bruit?

Entre 22 heures et 7 heures, tout bruit dont l'intensité est de 40 décibels ou plus à la limite du terrain d'où provient ce bruit constitue une nuisance.

Entre 7 heures et 22 heures, tout bruit dont l'intensité est de 60 décibels ou plus à la limite du terrain d'où provient ce bruit constitue une nuisance.

Règles concernant les piscines

À Saint-Lin-Laurentides, la sécurité est importante. La Ville dispose de règles précises entourant l'installation des piscines.

VOICI DONC UN RÉSUMÉ DES RÈGLES À SUIVRE :

Les clôtures

Toute piscine creusée, piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est inférieure à 1,2 m et piscine démontable ou gonflable dont la hauteur est inférieure à 1,4 m au-dessus du niveau moyen du sol doivent être entourées d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 m.

L'espace entre le sol et le dessous de la clôture ne doit pas dépasser 10 cm de hauteur. La clôture ne doit pas présenter de brèches de plus de 10 cm.

Dans tous les cas, il faut s'assurer que personne ne puisse escalader la clôture pour entrer dans l'enceinte. Si les équipements requis pour le fonctionnement de la piscine (système de filtration) sont implantés à l'extérieur de la clôture, ils doivent être situés à une distance de plus d'un mètre de la clôture ou de la paroi de la piscine.

Une haie, une rangée d'arbres ou un talus ne constituent pas une clôture.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte.

Tout escalier ou échelle donnant accès à une piscine hors terre doit être amovible ou être relevable et verrouillable. L'échelle ou l'escalier doit être enlevé ou relevé lorsque la piscine n'est pas utilisée. Toute piscine hors terre accessible par une terrasse ou une plate-forme reliée au sol par un escalier doit être sécurisée par l'une des deux méthodes suivantes :

- L'escalier doit être fermé à son sommet, par une barrière d'une hauteur minimale de 1,2 m munit d'un mécanisme de verrouillage s'enclenchant automatiquement;
- Installer une clôture en travers de la terrasse ou de la plate-forme de manière à bloquer l'accès à la piscine;
- Toute plate-forme doit être entourée d'un garde-corps d'une hauteur minimale de 1,2 m.

Les responsables du Service d'urbanisme pourront compléter ces informations.

Notez bien, informez-vous au Service d'urbanisme avant l'installation d'une piscine, quelle qu'elle soit.

Utilisation de l'eau potable

IMPORTANT IMPORTANT

La Ville de Saint-Lin-Laurentides demande la collaboration de la population desservie par les puits municipaux d'eau potable (secteur urbain et secteur sud). En effet, le niveau d'eau potable des puits municipaux est préoccupant. A titre de prévention, nous vous demandons d'économiser l'eau potable afin de nous permettre de satisfaire à la demande de plus en plus constante.



Parcs municipaux sous surveillance

La Ville de Saint-Lin-Laurentides, dans son souci d'assurer une sécurité adéquate à ses résidents, a requis les services d'une agence de surveillance pour la saison estivale 2016. Ces agents patrouilleront les parcs municipaux, en soirée, afin de faire respecter les règlements municipaux concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les parcs et places publiques.



LOISIRS (PISCINE)

Le Centre aquatique Saint-Lin-Laurentides organise la semaine de la Prévention de la Noyade.

Diverses activités auront lieu du 24 au 30 juillet à la piscine extérieure. Nous vous invitons en grand nombre!

De plus, nous aurons la visite de la Brigade Splash mardi le 26 juillet dès 13 h.

En cas de pluie, les activités seront transférées à la piscine intérieure.

Pour de plus amples informations sur les activités organisées, nous vous invitons à visiter notre page Facebook ou à venir nous visiter à la piscine.



COLLECTE D'OBJETS ENCOMBRANTS

Veuillez noter que la collecte de gros rebus (matelas, bibliothèque, bureau, chaise, etc.), en quantité raisonnable bien sûr, s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères. Pour le **secteur sud, jeudi 14 juillet 2016** et pour le **secteur nord, jeudi 21 juillet 2016**. Par contre, si vous avez d'autres rebus après ces dates, nous vous invitons à vous présenter au Centre de dépôt, situé au 252, J-H Corbeil (au coût de 30 \$ par verge cube). Les heures d'ouverture sont le lundi et le jeudi entre 13h et 15h et le samedi de 8h à 16h. Un petit rappel : la collecte de recyclage s'effectue toujours le vendredi aux 2 semaines, et le compostage à tous les vendredis, et ce, jusqu'au mois d'octobre. Par la suite, consultez notre calendrier municipal. Les bacs doivent être déposés au bord de la route la veille de la collecte à partir de 17h. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Mélanie Bossé au 450-439-3130, poste 7200.

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES POUR LA CROIX-ROUGE

Devenez bénévole pour la Croix-Rouge: joignez-vous à l'équipe d'intervention de la MRC de Montcalm!

La Croix-Rouge aide les victimes de catastrophes, d'incendies et d'inondations. Ces bénévoles sont présents en tout temps pour apporter réconfort et chaleur humaine aux sinistrés.

En tant que bénévole Croix-Rouge, vous:

- ferez partie d'une équipe spécialisée, dynamique et motivée ;
- recevrez une formation reconnue en secourisme et en intervention d'urgence.

Pour plus d'informations : www.partenairescroixrouge.ca ou 1 844 540-5410

